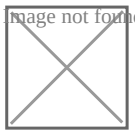

Mon patron me reproche d'arrivé en retard au travail

Par **Xavier Morgane**, le **13/05/2017** à **13:41**

Bonjour à tous,

Mon patron me reproche tout les jours d'arrivé en retard au travail.
Je n'ai pas de voiture et je prend les transports en commun pendant 1h30 pour aller travailler et j'arrive toujours à l'heure grand maximum 10h sinon j'arrive généralement à 9h50. Lorsque je vois que je suis en retard de 5min, ce qui est rare, je préviens mon patron pour qu'il soit au courant.

Je commence tout les jours à 10h (commerce) j'ai 2h de pause au déjeuner, je mange et la plupart du temps j'avance mon travail entre midi et deux.

Certain de mes collègue commence à 9h45.

Et le samedi ils commencent tous à 9h et il y a une Réunion qui commence à 9h40/45 jusqu'à 10h

J'arrive tout le temps le samedi à l'heure pour La Réunion sachant que je suis Payer qu'à partir de 10h

Et ce matin je suis arrivé à l'heure à 9h45 et mon patron m'a encore gueuler dessus me disant que je suis toujours en retard et qu'il pense à m'envoyer un avertissement.

Je lui ai donc répondu comme à chaque fois que je ne suis Payer qu'à partir de 10h contrairement au autre à 9h voire en semaine à 9h45.

Il l'as mal pris.

Il n'y a pas de pointeuse et cela m'embête beaucoup car cela prouverait la véracité de mes paroles concernant l'heure de mon arrivé.

Cette situation m'insuporte car je lui donne des coups de main, il m'appel lorsque que je suis en jour de repos pour l'aider, et j'ai l'impression qu'il veut un peu abuser de la situation.

Que puis je faire? Si je reçois un avertissement pour retard?

Par **P.M.**, le **13/05/2017** à **16:17**

Bonjour,
Vous pourriez contester l'avertissement par lettre recommandée avec AR si votre horaire de travail ne commence qu'à 10 h et que vous n'arrivez jamais après y compris le samedi matin et que l'employeur refuse de vous payer des heures supplémentaires...

Par **Visiteur**, le **13/05/2017** à **22:47**

Bonsoir,
Il est important de préparr votre défense. Si vous contestez ce qui vous est reproché, demandé à vos collègues de confirmer vos heures d'arrivée au travail, quitte à en faire chaque jour le relevé, avec leur visa pour confirmer... s'ils le veulent bien !

Par **P.M.**, le **14/05/2017** à **07:39**

Bonjour,
Il est extrèmement rare que les autres salariés présents dans l'entreprise acceptent de témoigner contre l'employeur pour des raisons faciles à comprendre, ceci me paraît donc illusoire de penser que l'on puisse leur demander chaque jour de servir de pointeuse...
A la limite, on pourrait imaginer tout autant de faire viser l'heure d'arriver par l'employeur...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés